

Mai
2016

budgets 2016

Le mot du Maire

Le Conseil Municipal, lors de la réunion du 5 mars, a voté le budget 2016. Malgré une nouvelle baisse de dix mille euros de la dotation globale de fonctionnement nous avons équilibré ce budget sans augmentation des taux des impôts et du prix des services.

Nous pourrons mener à bien les projets déjà lancés : amélioration du Gîte, réfection de la toiture des vestiaires du stade, rénovation des murs du cimetière etc....et l'entretien de la voirie bien sûr.

Notre employé communal chargé de l'eau : Jean-Paul LEMENUT est arrêté pour raisons de santé importantes. Durant son arrêt, il est remplacé par José DOS SANTOS en contrat à Durée Déterminée (CDD). Nous pensons bien à toi Jean-Paul.

Une bonne gestion des finances de la commune passe aussi par un effort de chacun, d'être particulièrement vigilant en matière de tri des ordures ménagères. Le SICTOM est, pour la première fois depuis longtemps, obligé d'augmenter la redevance!

Alors poursuivons nos efforts pour continuer à bien vivre ensemble, ça s'appelle aussi du civisme.

Bernard POUSSIN

Dimanche 7 février 2016 : repas des aînés à la salle polyvalente, préparé par Emmanuelle Tapiero, traiteur nouvellement installé sur la commune.



- Sommaire**
- les comptes administratifs 2015 et les budgets primitifs 2016.
 - Les séances de Conseil Municipal
 - Présentation budget primitif annexe de l'eau
 - Vie communale en photos
 - Présentation budget primitif communal
 - Nouveau club à Saint-Denis
 - Présentation des dépenses d'équipement en investissement de 2016.
 - dates à retenir

Site Internet : <http://www.saintdenisdesmurs.fr>
E-mail : saintdenisdesmurs@orange.fr

Comité de rédaction : Pascal CHAIGNEAU

François ENGELIBERT

Michelle MONDIT

Laetitia ROUVEIX



S
A
P
I
N
T
D
E
N
I
S
B
U
D
E
S
M
U
R
S

LES COMPTES ADMINISTRATIFS ET LES BUDGETS PRIMITIFS 2016

A la réunion du conseil municipal du 14 mars, l'équipe municipale a voté les comptes administratifs, les affectations de résultat de l'année 2015. Les budgets primitifs 2016 ont été votés à la séance du 5 avril.

Comptes administratifs 2015 votés à l'unanimité le 14 mars 2016.

· Budget communal : Le compte administratif dégage un excédent de fonctionnement cumulé de 97 700,42€ qui a été réparti comme suit : 35 469,56€ pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, 51 530,44 € en affectation complémentaire d'investissement et 10 700,42€ affecté en excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2016.

· Budget annexe de l'eau : Le compte administratif dégage un excédent de fonctionnement cumulé de 11 296,65€ qui a été affecté en totalité en excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2016.

Budgets primitifs 2016 votés à l'unanimité sans augmentation du taux des 3 taxes communales le 5 avril.

· Budget communal : Le conseil municipal adopte le budget communal s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 474 150,00 €. La section investissement est équilibrée à la somme de 198 045,00 € avec un virement de la section de fonctionnement de 10 819,58 €

· Budget annexe de l'eau : Le conseil municipal adopte le budget annexe de l'eau s'élevant en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 66 896,00 € et de 69 547,00 € pour la section investissement. Du 1er mars 2016 au 28 février 2017, il n'y aura pas d'augmentation des tarifs de l'eau pour les habitants de Saint Denis. Le prix du m3 d'eau reste inchangé à 0,97 € et l'abonnement à 45 €.

· Les taux d'imposition (part communale) pour 2016 sont identiques à ceux de 2015 et inchangés depuis 2011. Seules les bases pour les calculs d'imposition fixées par l'Etat sont augmentées de 0,9%.

Taxe d'habitation à 15,00 %, taxe foncière - propriétés bâties à 20,91 %, taxe foncière - propriétés non bâties à 75,69 %.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'EAU 2016

↪ Section de fonctionnement

Recettes : 66 896 €

Dépenses : 66 896 €

<u>Produits de service des domaines</u> Vente de l'eau (45 650 €), taxes, redevances, autres produits (6 220 €)	52 770 €	<u>Charges générales</u> : Lampes, énergie, petit matériel, frais d'analyse, compteurs, impôts, taxes, entretien et réparations, etc.	18 633 €
<u>Opération d'ordre de transfert entre sections</u>	2 830 €	<u>Autres charges</u> : reversements aux agences, pertes sur créances, dotations aux amortissements, etc.	20 838 €
<u>Excédent antérieur reporté 2015</u>	11 296 €	<u>Charges financières</u> : Intérêts emprunts	225 €
		<u>Charges du personnel</u>	27 200 €
		<u>Virement</u> section investissement.	0 €

↪ Section d'investissement

Dépenses : 69 547 €

Recettes : 69 547 €

<u>Dépenses d'équipement (prévisions)</u> : Transmetteur d'alarme, extension réseau d'eau, achat pompe, connecteur et capteur UV, pneus tractopelle, compteurs.	64 587 €	<u>Recettes financières</u> : Excédent d'investissement ; résultat reporté : 55 855 €.	55 855 €
<u>Dépenses financières</u> : Remboursement capital emprunt (2 130 €), amortissement subventions (2 830 €)	4 960 €	<u>Recettes d'ordre</u> : divers amortissements (13 692 €).	13 692 €

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2016

↪ Section de fonctionnement

Recettes : 474 150 €

Dépenses : 474 150 €

Produits de service des domaines : Virement salaire budget annexe, agence postale communale, garderie, transports scolaires, etc.	48 916,58 €	Charges générales : Energie, combustibles, réparation voirie, fournitures (d'entretien, scolaires), entretien matériel, maintenance, assurance, achat petit matériel, fêtes et cérémonies, téléphone, formation, etc.	141 705,42 €
Impôts et taxes : Taxes d'habitation, foncières bâties et non bâties (211 000 €), autres (47 500 €).	258 500 €	Charges du personnel : Rémunération du personnel, cotisations aux organismes.	239 663 €
Dotations et subventions : Dotations, compensations (les 3 taxes locales) et subventions versées par l'Etat, participation RPI-Masléon.	121 445 €	Autres charges de gestion : Subventions versées aux associations, participations à différents organismes, SDIS, indemnités des élus, transport scolaire, RPI, ordures ménagères, etc.	68 480 €
Autres recettes : Revenus des immeubles (gîte, salle polyvalente, logement de l'ancienne poste), dons, produits exceptionnels, remboursement rémunérations.	34 588 €	Autres charges : Dépenses imprévues, dotations aux amortissements, annulation titres, etc.	9 242 €
Excedent de fonctionnement reporté	10 700,42 €	Charges financières : Intérêts d'emprunt.	4 240 €
		Virement à la section investissement.	10 819,58 €

↪ Section d'investissement

Recettes : 198 045 €

Dépenses : 198 045 €

Recettes financières : Excédent de fonctionnement (87 000 €), FCTVA (39 161,58 €), taxe urbanisme (1 200 €).	127 361,58 €	Dépenses d'équipement : Plan d'urbanisme, voiries, rénovation gîte communal, mur du cimetière, rampe accessibilité école, toilette école, chauffage église, toiture vestiaire stade, réfection façade acquisitions diverses, logiciels, éclairage public, etc.	152 215 €
Recettes d'ordre : Virement de section de fonctionnement (10819,58€) et amortissement (3 281 €).	14 100,58 €	Dépenses financières : Remboursement capital emprunt, caution logement.	45 830 €
Recettes d'équipement : Subventions CD (30 056 €), prêt à taux bonifié CD (4 600 €)	34 656 €		
Résultat reporté 2015 : 21 926,84 €	21 926,84 €		

Les subventions accordées aux associations communales sont reconduites pour un montant de 350 € chacune.

EVOLUTION DES BUDGETS SUR 3 ANS

	budget principal			budget annexe de l'eau		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016
investissement	350 343	202 564	198 045	57 191	65 586	69 547
fonctionnement	462 009	442 134	474 150	73 893	67 475	66 896
total	812 352	644 698	672 195	131 084	133 061	136 443

PRESENTATION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT EN INVESTISSEMENT DE 2016

Tous ces chiffres correspondent au montant maximum affecté à chaque dépense et donc peuvent varier

BUDGET DE L'EAU

- **Achat matériel** : Pompes si besoin, capteur UV, connecteur, transmetteur d'alarme, compteurs (26 511 €).
- **Extension de réseau d'eau si besoin** : 36 076 €
- **Pneus tractopelle** : 2 000 €

- Achat de terrain route de l'Usine et frais de notaire (7 300 €).
- Aménagement chemin de randonnée « Les Tupes », (frais de bornage, clôture : 4 080 €).
- **Autres équipements** : tondeuse à gazon (2 200 €), matériel de bureau et informatique (600 €), signalisation voiries et marquage au sol (2 760 €).

BUDGET PRINCIPAL avec les restes à réaliser de l'année 2015.

Voirie :

- Réparation de voiries « La Boissière » et « La Rue » (36 110 €).

Acquisitions diverses :

- Plan d'urbanisme PLU (7 186 €) et logiciel cadastre (300 €).

- Equipements pour l'école : jeux périscolaires et autres (1 850 €), mobilier (850 €).

- Aménagement jardin mairie (1 400 €).

Travaux:

- Toiture vestiaire stade (7 000 €).

- Chauffage église (8 050 €).

- Rénovation mur du cimetière (1 800 €).

- Eclairage public (SEHV) : 7 232 €.

- Réfection façade bâtiment communal en face église (7 000 €).

- Rénovation du gîte communal (44 050 €).

- Rampe accessibilité école (4 600 €).

- Rénovation toilettes extérieures à l'école (2 200 €).

Tous ces travaux sont financés en partie par des subventions accordées par l'Etat, l'Agence de l'Eau, le SEHV (Syndicat Energie Haute Vienne) et le Département.

LES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février

Informations :

Mme Merlin de la D.R.A.F est intervenue pour nous expliquer la réglementation phytosanitaire en matière de pesticides et de désherbants qui sera obligatoire en 2017 pour les collectivités et en 2019 pour les particuliers.

Culture au grand jour le samedi 2 avril à 20h30 à la salle polyvalente : Le Conseil Départemental organise des spectacles innovants avec des groupes locaux. Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour cette manifestation, animée par John THOBE.

Ecole : Aurélie CARIAT, titulaire du poste d'enseignant de la classe maternelle reprend son activité à 80% le 29 février. La journée du vendredi sera assurée par Marie DEMONJEAN qui avait remplacé Aurélie de septembre 2015 aux vacances de février 2016.

Gîte : A la suite du compte rendu de l'assemblée générale des gîtes de France, la location du gîte de Saint Denis des Murs se trouve dans une bonne moyenne, à savoir 125 jours de location par an.

Un point sur les travaux du gîte :

- Les travaux de rénovation des salles de bain sont terminés.
- Les travaux de la cuisine sont en cours de réalisation. Deux propositions de devis ont été examinées :
 - 1) Devis n°1 : 7710,00 € avec meubles, électroménager et pose.
 - 2) Devis n°2 : 2066,16 € pour le mobilier, de 2318,00 € pour l'électroménager et de 789,60 € pour la pose.

La proposition des devis n° 2 est retenue par le Conseil Municipal.

• Les volets, la porte d'entrée ont été posés. Des aménagements (luminaires, tableaux, rideaux, portemanteaux) ont été réalisés par les employés communaux.

Les travaux de peinture à l'intérieur et à l'extérieur du gîte seront effectués à l'automne.

Personnel communal : Le congé maladie de Jean-Paul LEMENUT est prolongé de 6 mois. M. DOS SANTOS José, sous contrat CDD, le remplacera à partir du 1^{er} mars.

Budget : M. le maire a exposé la situation budgétaire et le conseil Municipal a approuvé le débat d'orientations budgétaires 2016.

Salle polyvalente : Le foyer rural de Saint-Léonard de Noblat organise un bal traditionnel à la salle polyvalente le vendredi 19 février.

Mme Christelle LENIAUD a présenté sa démission à M. le Maire, le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

Séance du 14 mars

Budgets.

Au cours de cette séance, l'équipe municipale, à l'unanimité :

- Approuve les comptes administratifs 2015 du budget communal et du budget de l'eau.
- Approuve l'affectation des résultats de ces deux budgets.
- Décide de voter les tarifs communaux. Ces tarifs sont identiques à ceux votés au budget 2015.

Commission « lien associatif ».

Les élus de la commission « lien associatif » ont travaillé sur un questionnaire qu'ils ont présenté au Conseil Municipal. Il a ensuite été modifié suite aux remarques des élus. Il est destiné aux bureaux des associations de la commune afin de déterminer leurs besoins, leurs attentes et leurs envies notamment vis-à-vis de la mairie.

L'objectif de cette commission est de favoriser les liens entre les associations, les bénévoles de celles-ci afin de développer le tissu de connaissance et de pouvoir mutualiser les moyens matériels et humains.

Vente du terrain communal de « Villejoubert ».

La préfecture de Limoges a adressé à la mairie les modalités de l'organisation du vote de la vente du terrain communal de « Villejoubert ».

Ce vote aura lieu le 2 avril 2016 de 9h à 12h et devra être entériné par le Conseil Municipal.

Informations :

Jumelage : Les italiens de San Agatha viennent du 6 au 9 mai. Il est prévu qu'ils passent dimanche 8 mai dans l'après-midi pour assister aux animations de la fête locale de Saint-Denis.

Orange : L'entreprise Orange précise que la fibre optique au Châtenet est opérationnelle, tout comme la 4G pour les mobiles sur la commune.

Plan vigipirate : La gendarmerie a été reçue par M. le Maire à l'école. Il a été décidé d'installer une sonnette à l'entrée et de maintenir le portail fermé à clé durant les heures de classe.

Décorations de Noël : Benoit Saillant a fait un point sur les décorations en demandant l'avis des conseillers. Tous sont très satisfaits des réalisations et ont conscience de l'effort demandé (le temps passé aux montages, aux démontages, à l'utilisation de nacelles et autres matériels) à l'équipe « décorations de Noël ». Pour simplifier la mise en place, il faudrait prévoir des installations fixes, définir un projet à venir en réalisant un échéancier et le budgétiser.

Séance du 5 avril

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte les budgets primitifs 2016.
- Décide de ne pas augmenter le taux des trois taxes communales ni les tarifs communaux.
- Décide de solliciter un prêt de 4 600 € à taux bonifié de 0,20% par le Conseil général auprès de la Caisse d'Épargne pour une durée de 10 ans. Ce prêt sera affecté aux travaux de voirie.
- Autorise M. le Maire à déposer des demandes de subvention et des déclarations préalables de travaux auprès des organismes compétents pour la rénovation de la toiture du stade, pour la pose de nouveaux radiateurs pour le chauffage de l'église, pour les travaux d'éclairage public dans la cadre des économies d'énergies et pour des travaux de voirie 2^{ème} tranche.
- Autorise M. le Maire à signer la convention avec la Fourrière Départementale pour 2016 afin de répondre aux contraintes légales de mise en fourrière des animaux domestiques divagants ou abandonnés. La cotisation est fixée à 0,60 € par habitant.
- Accepte l'admission en créances éteintes pour un montant de 7 331,56 € sur le budget communal et de 909,01 € sur le budget de l'eau suite à la demande de la trésorerie de Saint-Léonard.
- Accepte le paiement par CESU (Chèque Emploi Service Universel) pour régler la garderie. La mairie va faire une demande de dossier d'affiliation au CRCESU.

Les familles qui le souhaitent peuvent régler leur facture de garderie par des C.E.S.U.

- Valide le vote concernant la vente de parcelles appartenant aux habitants de « Villejoubert » pour une somme de 6 300 €.

Résultat du vote : 7 inscrits ; 6 votants ; 6 exprimés ; 6 « oui » ; 0 « non » ; 0 « nuls ».

- Accepte l'achat d'une partie de la parcelle D166 appartenant à M. Valière-Vialeix pour une somme de 6 300 €. Cet achat de terrain a été nécessaire pour les travaux de réfection de la route de l'Usine.
- Décide d'accorder une subvention de 200 € à l'association « Les Lémovices » suite à la modification de leurs statuts.

Informations :

Jumelage : le Conseil Départemental préconise une installation des panneaux de jumelage à au moins 20 m en retrait des panneaux d'entrée d'agglomération sur la route départementale.

P.D.I.P.R : M. le Maire a signé les plans de bornage au lieu-dit « La Perrière » pour conformité avec le tracé initial du chemin de randonnée « Les Tupes ».

A.R.S : L'A.R.S (l'Agence Régionale de Santé) est venu contrôler le périmètre de protection du captage et l'installation au Bas-Chalard.

LES TRAVAUX EN PHOTOS



Les gros blocs de pierre ont permis de renforcer la chaussée de la route de l'Usine qui menaçait de s'effondrer.



La rénovation de la façade (enduit à pierre vue) du local communal en face de l'église est terminée.

LA VIE COMMUNALE EN PHOTOS



Le 2 avril, dans le cadre de la culture au grand jour programmé par le Conseil Départemental, John Thobé et ses 3 musiciens ont offert un spectacle de qualité à un public venu très nombreux.



"A.S. LES LEMOVICES RANDO" devant le gîte communal lors d'une rando entrainement.



Départ de la rando de pâques le 28 mars. Pas de pluie mais quelques rafales de vent.

UN NOUVEAU CLUB A SAINT-DENIS DES MURS

"A.S. LES LEMOVICES RANDO" qui a vu le jour fin mars.

Le bureau se compose de :

Président : Vincent (06 08 66 65 59), *vice-président* : Stéphanie.

Trésorier: Philippe, *trésorier adjoint*: Marie.

Secrétaire: Maryse, *secrétaire adjoint*: Pascal.

A ce jour, une trentaine de licenciés sont déjà en pleine activité tous les dimanches pour des rando entraînements en alternant le matin ou l'après-midi.

Le Jeudi 5 Mai 2016, le club organise sa première randonnée de 13 kms, inscription 14h au stade du Châtenet de Saint-Denis des Murs, gratuit pour tous, départ à 14h30 !

Vous pourrez découvrir la rando en club!, c'est mieux la marche à plusieurs! Venez admirer nos beaux paysages!

Le Samedi 30 Juillet 2016, le club organise une soirée PAELLA!

Vous pouvez dès à présent vous inscrire auprès de :

Vincent: 06 08 66 65 59 / Maryse: 05 55 57 03 97

Venez faire connaissance avec cette jeune et sympathique équipe, qui vous accueillera avec plaisir!

E-MAIL : asleslemovices.rando@gmail.com

A.S. LES LEMOVICES RANDO

DATES à RETENIR

- **5 mai** : Le comité des fêtes organise un concours de pêche à l'étang, rue des vignes. Une participation de 5 € sera demandée à chaque inscription. Rendez-vous sur place à partir de 8h.
- **5 mai** : L'A.S « Les Lémovices Rando » organise sa première randonnée pédestre (13 km). Les inscriptions seront prises sur place à partir de 14h, au stade du Châtenet de Saint-Denis. Départ à 14h30. L'inscription est gratuite pour tous. Une boisson et gâteaux seront offerts à l'arrivée. Pour tous renseignements, vous pouvez contacter M. JEANTON Vincent au 06 08 66 65 59 ou Mme LECLERT Maryse au 05 55 57 03 97.
- **7 mai** :
 - 14h : tournoi de pétanque, organisé par « Les amis de la Pétanque ».
 - 15h : départ de la course cycliste de la municipalité organisée par S.D.U.S.
 - 20h : soirée « moules-frites » organisée par le comité des fêtes.
- **8 mai** : rassemblement à 10h45 devant la mairie ou 11h devant le monument aux morts.
 - 15h : début des jeux cyclistes organisés par S.D.U.S.
 - De 15h à 18h : spectacle du groupe « L'école du Mont Gargan », démonstration de step, de marche par l'association Gym'V.
 - Les amis italiens du comité de jumelage de Sant'Agata passeront en fin d'après-midi assister aux animations du Châtenet.
- **14 mai** : Moments d'échanges entre les associations qui ont participé au calendrier commun à 18h30 à la mairie de Saint-Denis des Murs.
- **29 mai** : les puces de « Léon et Denis », rendez-vous au stade du Châtenet.
- **11 juin** : « Les amis de la Pétanque » organisent un tournoi au stade du Châtenet.
- **18 juin** : Sortie au « village du Bournat » en Dordogne, organisée par « Léon et Denis ».
- **24 juin** : Les enseignants du R.P.I organisent une journée sportive avec d'autres écoles de La Haute-Vienne de 9h30 à 15h30 au stade et à la salle polyvalente.
- **24 juin** : Assemblée générale de « Léon et Denis » à la salle polyvalente du Châtenet.
- **25 juin** : Fête de la musique organisée par « Les Troubadours de la Combade » à partir de 21h à la salle polyvalente du Châtenet.
- **29 juin** : Assemblée générale de « Gym'v » à la salle polyvalente du Châtenet.
- **30 juin** : Assemblée générale de « M'Danses » à la salle polyvalente du Châtenet.
- **30 juillet** : soirée paëlla organisée par « les Lémovices » à la salle polyvalente.
- **19 août** : Le tour du limousin (4^{ème} étape) passera à Saint-Denis. Les coureurs viendront de la gare, passeront devant la mairie, continueront « Route du Bonheur » et passeront par « La Valade » pour rejoindre Saint-Paul. La commune a été retenue pour l'organisation d'un MG (côte du Meilleur Grimpeur).

RAPPEL : Les habitants de Saint-Denis sont priés d'être vigilants dans leurs déplacements (surtout respecter le sens de circulation et les consignes des signaleurs) lors du passage des courses cyclistes (celle de la fête locale et celle du tour du limousin).



à retenir !